

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de la sécurité financière tenue le 16 mai 2019 à l'Hôtel Le Concorde à Québec

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les portes de la salle Suzor Côté & Krieghoff 1 de l'Hôtel Le Concorde ouvrent à 15h45 et les membres de la Chambre de la sécurité financière (la « **CSF** ») se présentent à l'accueil pour la vérification de leur identité. M. André Di Vita, président du conseil d'administration de la CSF prend la parole pour accueillir les membres présents à l'assemblée et leur souhaiter la bienvenue. Il présente les personnes qui l'accompagnent à l'avant :

- M. Gino-Sébastien Savard, 1er vice-président du conseil d'administration de la CSF;
- M^{me} Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction de la CSF;
- M^{me} Nancy De Bruyn, directrice principale – ressources humaines et affaires corporatives et secrétaire de la CSF;
- M^{me} Paulette Legault, 2e vice-présidente du conseil d'administration de la CSF et présidente du comité d'audit et finances;
- M^{me} Monique Savage, spécialiste en procédures d'assemblée.

M. Di Vita mentionne que M^{me} Savage a été désignée par le conseil d'administration de la CSF pour présider l'assemblée et veiller à son bon déroulement.

À titre de présidente d'assemblée, M^{me} Savage déclare l'assemblée générale annuelle de la CSF ouverte. Elle mentionne qu'elle verra à présider l'assemblée conformément aux dispositions du *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière* (le « **Règlement intérieur** »). Elle indique que M^{me} Nancy De Bruyn agira comme secrétaire d'assemblée conformément aux dispositions du Règlement intérieur.

2. CONFIRMATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M^{me} Savage procède à la vérification de la légalité de l'assemblée avec la confirmation du secrétaire d'assemblée et la vérification du quorum.

M^{me} Savage demande à M^{me} De Bruyn de confirmer à l'assemblée que l'avis de convocation et l'ordre du jour pour cette assemblée générale annuelle des membres de la CSF ont été dûment transmis dans les délais prescrits et conformément aux dispositions du Règlement intérieur à tous les administrateurs de la CSF et à tous les délégués des membres de la CSF qui ont été élus au sein des sept régions prévues par le Règlement intérieur et M^{me} De Bruyn le confirme.

M^{me} Savage demande à M^{me} De Bruyn de confirmer le nombre de membres présents dans la salle pour les fins du quorum. M^{me} De Bruyn atteste alors qu'après vérification de l'identité des personnes présentes dans la salle, un total de 164 membres de la CSF sont présents à l'assemblée et que le quorum est donc atteint conformément au Règlement intérieur.

Après avoir constaté la légalité de l'assemblée, M^{me} Savage explique aux membres de l'assemblée les modalités du droit de parole pendant les périodes de questions et de commentaires qui auront lieu au cours de l'assemblée. M^{me} Savage indique que pour la bonne marche de l'assemblée, chaque personne qui voudra prendre la parole devra s'avancer à l'un des micros, s'identifier et se limiter à une seule intervention, à moins que toutes les autres personnes voulant prendre la parole se soient prévaluées de leur droit.

Si aucun vote n'est demandé par un membre après qu'une proposition de résolution ait été dûment faite et appuyée, M^{me} Savage indique à l'assemblée qu'elle pourra alors déclarer que la résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de la CSF présents à cette assemblée.

**3. ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée procède à l'adoption de l'ordre du jour qui a été reçu par les membres qui en ont pris connaissance. M^{me} Savage demande alors une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. Après avoir reçu une proposition à cet effet, M^{me} Savage demande et reçoit un appui à la résolution. Elle demande si quelqu'un demande le vote et aucune personne ne le demande.

RES. AGA-19 N°1 **En l'absence de demande de vote sur la résolution, la présidente de l'assemblée déclare que, sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour tel que proposé est adopté à l'unanimité par les membres de la CSF présents à cette assemblée.**

**4. ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE DE LA
CSF TENUE LE 24
OCTOBRE 2018**

L'assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour, soit l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018 des membres de la CSF qui s'est tenue le 24 octobre 2018 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville.

M^{me} Savage indique à l'assemblée que les membres de la CSF ont reçu le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018 et elle présume que les membres présents l'ont lu. Elle demande ensuite si ces derniers ont des corrections à apporter au procès-verbal et aucune correction n'est demandée.

M^{me} Savage demande alors une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2018. Après avoir reçu une proposition à cet effet, M^{me} Savage demande et reçoit un appui à la résolution. Elle demande si quelqu'un demande le vote et aucune personne ne le demande.

RES. AGA-19 N°2 **En l'absence de demande de vote sur la résolution, la présidente de l'assemblée déclare que, sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la CSF tenue le 24 octobre 2018, tel que joint à l'avis de convocation de la présente séance de l'assemblée, est adopté à l'unanimité par les membres de la CSF présents à cette assemblée.**

**5. PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL
2018 DE LA CSF**

M^{me} Savage passe aux deux prochains points à l'ordre du jour, soit la présentation du rapport annuel 2018 et la réception des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et du rapport des auditeurs s'y rapportant. Elle précise qu'une période de questions et de commentaires est prévue suite à la présentation de ces deux points.

L'assemblée passe donc au point 5 et M. Di Vita présente le rapport de la direction du rapport annuel de la CSF pour l'année 2018, dont une copie a été remise à tous les participants. M^e Farley présente les faits saillants de ce rapport annuel.

**6. RÉCEPTION DES
ÉTATS FINANCIERS
DE LA CSF POUR
L'EXERCICE
FINANCIER
TERMINÉ LE 31
DÉCEMBRE 2018 ET
DU RAPPORT DES
AUDITEURS S'Y
RAPPORTANT**

L'assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour, soit la réception des états financiers de la CSF pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018. Ces états financiers sont disponibles sur le site Web depuis avril 2019.

M^{me} Savage invite alors M^{me} Paulette Legault à présenter les faits saillants de ces états financiers.

Les membres sont ensuite invités à soumettre leurs questions ou commentaires. Les faits saillants résultant des interventions et des questions des membres présents sont les suivants :

- M. Gilles Garon se demande pourquoi au point 8 du rapport annuel, dans les engagements, le montant attribué aux loyers minimaux est beaucoup plus bas en 2022 (p.45 rapport annuel).
 - M^e Farley répond que le bail actuel comprend des avantages incitatifs qui se traduisent par des loyers gratuits en 2022.
- M. Patrice Lortie se demande ce que comprennent les charges attribuées au développement professionnel, qui sont passées de 19 000\$ en 2017 à 83 000\$ en 2018.
 - M^{me} Legault répond que ces charges comprennent les travaux qui ont été requis pour faire la mise à jour de plusieurs formations et la conception d'un profil de compétences.

Au terme des questions, M^{me} Savage demande alors une proposition pour la réception des états financiers de la CSF pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant. Après avoir reçu une proposition à cet effet, M^{me} Savage demande et reçoit un appui à la résolution. Elle demande si quelqu'un demande le vote et aucune personne ne le demande.

RES. AGA-19 N° 3 En l'absence de demande de vote sur la résolution, la présidente de l'assemblée déclare que sur proposition dûment faite et appuyée, les états financiers de la CSF pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant sont reçus par les membres de la CSF. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**7. LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE**

Avant de procéder à la levée de l'assemblée, M. Di Vita, à titre de président du conseil d'administration de la CSF présente les autres membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 et remercie les membres d'avoir assisté à l'assemblée.

M^{me} Savage s'adresse à l'assemblée pour souligner que tous les points à l'ordre du jour ont été couverts et demande alors une proposition pour que l'assemblée soit levée. Après avoir reçu une proposition à cet effet, M^{me} Savage demande et reçoit un appui à la résolution. Elle demande si quelqu'un demande le vote et aucune personne ne le demande.

RES. AGA-19 N° 4 En l'absence de demande de vote sur la résolution, la présidente de l'assemblée déclare que sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée est levée à 16 h 28.

Monique Savage
Présidente de l'assemblée

Nancy De Bruyn
Secrétaire de l'assemblée